

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 12/01/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Seize Janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Serge CLERGEAU, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Nathalie BARDOU ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH, Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude NOURET, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, Mme Sylvie GAY ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD.

Secrétaire de Séance : M. Didier JANSON.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/01 : Décision modificative pour ajustement chapitre 66 (budget assainissement)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour ajuster le chapitre 66 du budget assainissement (les intérêts sont plus élevés que prévus considérant le décalage des intérêts courus entre la date de déblocage du 16/12/2022 et le 31/12/2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- ACCEPTE la décision modificative n°2 (budget assainissement) suivante :

Section	D/R	Compte	Montant DM
Fonctionnement	Dépenses	011 6063	- 250,00 €
Fonctionnement	Dépenses	66 66111	+ 250,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL



Le Secrétaire de séance, M. Didier JANSON